



Congés payés Et autre emploi

Par **Guillaume Pinto**, le **17/03/2017** à **15:41**

Bonjour à tous, voilà j'ai actuellement un CDI dans une enseigne de La grande distribution. Mes parents sont gardiens d'immeubles, ma question est La suivante : si je pose des congés je peux remplacer mes parents durant ces congés ? (Durant 4 jours exactement). J'ai vu que c'était interdit mais j'ai vu qu'il existait des exceptions.

Merci d'avance !

Par **P.M.**, le **17/03/2017** à **16:29**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de travailler pendant des congés payés notamment pour un autre employeur suivant l'[art. D3141-2 du Code du Travail...](#)

La seule exception pour travailler pendant les congés payés est de conclure un contrat de vendanges avec l'accord de l'employeur...

Par **Guillaume Pinto**, le **17/03/2017** à **16:41**

Et si je demande des congés sans soldes ?

Par **P.M.**, le **17/03/2017** à **17:30**

C'est différent mais l'employeur n'est pas forcé d'accepter...

Par **Guillaume Pinto**, le **17/03/2017** à **17:52**

D'accord merci pour votre aide ! Mais comment l'employeur peut savoir que j'ai 2 emplois cumules ?

Par **P.M.**, le **17/03/2017** à **18:01**

Parce que si vous agissez loyalement, ce qui est une obligation, vous êtes contraint de lui demander l'autorisation si vous avez une clause d'exclusivité au contrat de travail et par exemple parce qu'un accident du travail n'est jamais à exclure, qu'il peut y avoir des contrôles administratifs...